

Table « EconomicAnalysis », champ « serviceArticle94Reference ».

1. Service « navigation commerciale »

En ce qui concerne le service de la navigation commerciale, le taux de récupération des coûts du service n'a pas été évalué car les données et informations disponibles ne sont pas suffisamment complètes et précises. Une première évaluation du coût total de la gestion des voies hydrauliques a été réalisée, mais la répartition du coût du service entre districts hydrographiques et entre les utilisateurs des voies hydrauliques (navigation commerciale, navigation de plaisance, protection contre les inondations, prélèvements d'eau par les entreprises, etc.) n'a pu être réalisée car les données disponibles ne sont pas suffisamment fiables.

2. Service « irrigation »

En ce qui concerne le service « irrigation », le taux de récupération des coûts n'a pas été évalué car la pression exercée par ce service sur l'état des eaux de surface et des eaux souterraines n'est pas significative. Par ailleurs, cette pression n'a pas été évaluée dans les plans de gestion.

3. Service « protection contre les inondations »

En ce qui concerne le service « protection contre les inondations », le taux de récupération des coûts n'a pas été évalué car les données nécessaires à une évaluation fiable et précise du coût total du service, ainsi que les critères de répartition du coût total entre les utilisateurs du service, ne sont pas disponibles.

4. Service « prélèvements d'eau »

En ce qui concerne le service « prélèvements d'eau », le taux de récupération du coût du service n'a pas été évalué car les données nécessaires à l'évaluation du coût du service et des contributions des différents utilisateurs du service ne sont pas disponibles.

Par ailleurs, en ce qui concerne les prélèvements d'eau souterraine, le document général des plans de gestion précise, au paragraphe 2.6.1, qu'environ $\frac{3}{4}$ des volumes prélevés sont destinés à la distribution publique d'eau potable. Or, ces volumes ont été pris en considération dans le calcul du taux de récupération des coûts du service public de production / distribution d'eau potable.

En ce qui concerne les prélèvements d'eau de surface, le document général des plans de gestion précise, au paragraphe 2.6.2, que 90% des volumes prélevés sont rapidement restitués au cours d'eau puisqu'il s'agit d'eaux de refroidissement.

5. Service « stockage d'eau »

En ce qui concerne le service « stockage d'eau », le taux de récupération du coût du service n'a pas été évalué car les données nécessaires à l'évaluation du coût du service et des contributions des différents utilisateurs du service ne sont pas disponibles.